
Discours de la députation de la section des Droits-de-l'Homme, lors de la séance du 22 vendémiaire an III (13 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la section des Droits-de-l'Homme, lors de la séance du 22 vendémiaire an III (13 octobre 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 104;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17525_t1_0104_0000_2

Fichier pdf généré le 07/10/2019

[*Extrait du registre des assemblées générales de la section des Invalides, du 20 vendémiaire an III*]

Il a été fait lecture de l'adresse de la Convention nationale au peuple français dattée du 18 de ce mois. Cette lecture a excité des transports de joie. Les citoyens l'ont interrompue plusieurs fois par les cris de vive la Convention, et les applaudissemens les plus vifs.

ROLIN, *président*,
DHUBÉ, *secrétaire*.

f

Les citoyens de la section des Droits-de-l'Homme en masse défilent dans le sein de la Convention nationale (45).

[*La section des Droits-de-l'Homme à la barre de la Convention nationale, le 22 vendémiaire au III*] (46)

Législateurs,

La section des Droits-de-l'Homme a accueilli par des applaudissemens universels, la lecture au peuple françois, que vous venez de décréter. Les vérités et les principes qu'elle renferme, ont électrisé tous les esprits et tous les coeurs. Chaque citoyen y a vu la boussole qui doit diriger l'esprit public; la justice mise par vous à l'ordre du jour a rendu tous les fronts naguères sourcillés par la terreur, rayonnans d'alégresse; la joie est dans tous les coeurs, et la Convention nationale est le ralliement de toutes les volontés.

Représentans, abandonnez au mépris public ces hommes de sang qui veulent par la terreur comprimer l'indignation générale qui les poursuit; ne souffrez jamais qu'aucune association élève une puissance contre la vôtre; continuez à faire respecter la souveraineté que vous exercez au nom du peuple. Vous êtes étayés par la confiance publique; poursuivez votre glorieuse carrière, elle aboutit à la chute de tous les ennemis de la république, et au bonheur du peuple.

AUZOLLES, *président*.

g

Les citoyens de la section des Gardes-Françaises se présentent et défilent au milieu des représentans (47).

(45) *Bull.*, 22 vend.

(46) C 322, pl. 1353, p. 47. *Débats*, n° 752, 341. *Bull.*, 22 vend.

(47) *Bull.*, 22 vend.

[*La section des Gardes-Françaises à la Convention nationale, le 22 vendémiaire an III*] (48)

Citoyens représentans,

La section des Gardes-Françaises dans sa dernière séance a entendu la lecture de l'adresse que vous avez décrétée le 18 vendémiaire et du décret qui la suit. Cette lecture a été souvent interrompue par des applaudissemens universels, qui étoient le gage de l'adhésion donnée de toute part aux principes que la Convention a manifesté dans cette adresse.

Ces principes de justice et de raison, ces principes consolateurs, sont aussi ceux de la section des Gardes-Françaises.

Elle vient au milieu de vous en apporter l'assurance; elle vient jurer entre vos mains de vous aider à étouffer les voix qui voudroient parler plus haut que la *représentation nationale*. Elle fera tous ses efforts pour faire régner les loix à la place de la terreur, et faire rentrer dans l'obscurité, d'où ils n'auroient jamais dû sortir, ces vils intrigans qui regrettent l'atrocité du gouvernement arbitraire, qui a produit tant de crimes, et qui existeroit encore si la Convention n'eût frappé du glaive de la justice les tyrans hypocrites dont la France entière a été la dupe et dont tant de citoyens innocens ont été les victimes.

Mais nous le jurons, unis de sentimens et de coeur nous sommes debout, et nous écraserons tous les tyrans, sous quelque forme qu'ils se présentent; nous ne nous laisserons pas surprendre par ces hommes qui se disent les amis du peuple, et n'en ont que le masque.

Déjà plusieurs ont palit devant les principes consignés dans l'adresse de la Convention nationale. Mais nous employerons tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour les ramener au centre commun, *l'amour et le respect des loix*.

Notre union et notre persévérance amèneront enfin au port, le vaisseau flottant de la république.

Représentans du peuple, qu'à votre voix vivifiante le commerce reprenne un libre essor; que, par une prompt organisation de l'instruction publique, les arts et les sciences fleurissent, et que jamais pour aucun objet d'industrie ou de connoissance, la république française ne devienne tributaire des peuples asservis qui l'entourent.

Vive la république! vive la Convention nationale!

GOURDAULT et huit autres signatures.

Réponse du président (49).

Les principes que vous professez sont imprimés dans les coeurs de tous les bons citoyens; en les proclamant, la Convention

(48) C 322, pl. 1353, p. 48. *Débats*, n° 752, 341-342. *Bull.*, 22 vend. Mention dans *C. Eg.*, n° 786; *Gazette Fr.*, n° 1016; *J. Fr.*, n° 748; *J. Mont.*, n° 2; *J. Perlet*, n° 750; *Mess. Soir*, n° 786; *M.U.* XLIV, 349.

(49) *Débats*, n° 752, 342. *Bull.*, 22 vend.